

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 675

3 avril 2006

### SOMMAIRE

ABI-Informatique, S.à r.l., Rodange . . . . .	32385	JPMorgan Liquidity Funds, Sicav, Senningerberg . . . . .	32389
Alternatives Communications, S.à r.l., Leudelange . . . . .	32365	Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Luxembourg . . . . .	32370
Asferis S.A., Luxembourg . . . . .	32394	L.A.S. S.A., Soleuvre . . . . .	32387
BS-Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32355	Limpide Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	32400
Charles River Laboratories Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32376	(Le) Marché aux Perles, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32362
Ciné Invest S.A., Luxembourg . . . . .	32368	Market Holding International S.A., Luxembourg . . . . .	32400
Clovessia S.A., Luxembourg . . . . .	32399	Mindforest S.A., Luxembourg . . . . .	32364
Clovessia S.A., Luxembourg . . . . .	32399	N.T.3 S.A., Luxembourg . . . . .	32369
Codavest SCI, Steinfort . . . . .	32375	Nextar S.A. . . . .	32393
(Les) Comptoirs des Andes S.A., Luxembourg . . . . .	32366	Nextar S.A. . . . .	32393
(Les) Comptoirs des Andes S.A., Luxembourg . . . . .	32366	Oriol Immobilière S.A. . . . .	32364
Corté S.A., Luxembourg . . . . .	32367	Ornita Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	32397
Damco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	32396	Ornita Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	32397
Damco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	32396	OZ Production, S.à r.l., Strassen . . . . .	32376
De Ville Investments S.A., Luxembourg . . . . .	32394	Pangaea S.A., Luxembourg . . . . .	32394
Ecofinance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	32396	Plank Holdings S.A.H., Luxembourg . . . . .	32397
Emetex S.A., Luxembourg . . . . .	32396	Progresso e Futuro S.A., Luxembourg . . . . .	32390
Entracte S.A., Luxembourg . . . . .	32391	Rinol International S.A., Luxembourg . . . . .	32355
Epoca S.A., Luxembourg . . . . .	32381	Scandinavian Investment S.A. . . . .	32361
Eural, S.à r.l., Alimentation Import-Export, Luxembourg . . . . .	32400	Scandinavian Investment S.A. . . . .	32361
Eurobrick Participations Holding S.A., Luxembourg . . . . .	32366	Sistema Finance S.A., Luxembourg . . . . .	32355
G.B.O. - General Beverage Overseas S.A., Luxembourg . . . . .	32368	Sistema Finance S.A., Luxembourg . . . . .	32355
General Capital S.A., Luxembourg . . . . .	32399	Small-Cap European Holdings S.A. . . . .	32395
Grandecran Holding S.A., Luxembourg . . . . .	32381	Small-Cap European Holdings S.A. . . . .	32395
GUS Luxembourg 2005, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32390	SPL WorldGroup (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32394
GUS Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32395	SPL WorldGroup (Luxembourg) II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32389
Hausemer & Wagner S.e.n.c., Differdange . . . . .	32362	Staco International S.A., Luxembourg . . . . .	32390
Home Plante Deco, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32354	Tishman Speyer Valentinskamp L.P., S.à r.l., Senningerberg . . . . .	32356
Hoparlux S.A. . . . .	32395	Trading and Investment Company S.A., Hesperange . . . . .	32390
Hoparlux S.A. . . . .	32395	Valiant Investment Company S.A. . . . .	32367
Hoparlux S.A. . . . .	32395	Vallin Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	32369
Intercoiffure Eddy, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32382	Vallin Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	32369
Intercoiffure Eddy, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	32382	Webstar Financial S.A., Luxembourg . . . . .	32368
JPMorgan Fleming Liquidity Funds, Sicav, Senningerberg . . . . .	32391	Xul S.A., Luxembourg . . . . .	32383

**HOME PLANTE DECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 20, rue d'Eprenay.  
R. C. Luxembourg B 113.301.

 —  
 STATUTS

L'an deux mille six, le trois janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alfredo Pereira da Silva, commerçant, né à Pedrogao (Portugal), le 28 novembre 1954, demeurant à L-2155 Luxembourg, 162, rue Muehlenweg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:  
HOME PLANTE DECO, S.à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui termineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Alfredo Pereira da Silva, prénommé, cent parts sociales .....	100
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:  
Monsieur Alfredo Pereira da Silva, commerçant, né à Pedrogao (Portugal), le 28 novembre 1954, demeurant à L-2155 Luxembourg, 162, rue Muehlenweg.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-1490 Luxembourg, 20, rue d'Épernay.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Pereira da Silva, F. Kessler.

Enregistré à Esch, le 6 janvier 2006, vol. 914, fol. 25, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2006.

F. Kessler.

(005973.3/219/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

---

**BS-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 89.268.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Signature.

(002231.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**SISTEMA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 93.023.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL09077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

(002411.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**SISTEMA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 93.023.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL09079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

(002413.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**RINOL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.707.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(002305.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**TISHMAN SPEYER VALENTINSKAMP L.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 113.347.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourteenth of December.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TISHMAN SPEYER VALENTINSKAMP HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and whose registration with the Trade and Company Register of Luxembourg is under process,

represented by Ms Stephanie Colson, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on December 14, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may undertake, in Luxembourg and abroad, the financing of operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name TISHMAN SPEYER VALENTINSKAMP L.P., S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The managers need not to

be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either shareholders or not.

**Art. 14.** The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's/agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The Board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

**Art. 15.** The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, TISHMAN SPEYER VALENTINSKAMP HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

*Category A Managers:*

- Mr Paul Anthony Galiano, Vice President and Treasurer, born on the 9th of March 1965 in New York (United States of America), residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;
- Miss Geraldine Copeland-Wright, Senior director European Counsel, born on March 25, 1971, in Leeds (United Kingdom), with professional address at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom;
- Mr Timothy Edward Bannon, Managing Director, born on January 7, 1972, in Evanston, Illinois (United States of America), with professional address at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom;
- Mr Burton Lehman, Vice President and Secretary, born on the 24th of November 1940 in New York (United States of America), residing at 1095, Park Avenue, Apartment 50, New York, NY 10128, United States of America;
- Mr Jerry I. Speyer, President and Chief Executive Officer, born on the 23rd of June 1940 in Wisconsin (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mrs Katherine Farley, Senior Managing Director, born on the 12th of October 1949 in New York (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Robert J. Speyer, Senior Managing Director and Assistant Secretary, born on the 11th of October 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on the 4th of September 1957 in Massachusetts (United States of America), residing at 66, Redcliffe Road, London SW10 9MQ, United Kingdom.

*Category B Manager:*

- Mr Marcel Stephany, chartered accountant, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the registered seat of the Company at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

*A comparu:*

TISHMAN SPEYER VALENTINSKAMP HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg et dont l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination TISHMAN SPEYER VALENTINSKAMP L.P., S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, TISHMAN SPEYER VALENTINSKAMP HOLDINGS, S.à r.l., désigné ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

## Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

## Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

## Gérants de Catégorie A:

- M. Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- Mlle Geraldine Copeland-Wright, Administrateur Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni;
- M. Timothy Edward Bannon, Administrateur délégué, né le 7 Janvier 1972 à Evanston, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni;
- M. Burton Lehman, Vice Président, né le 24 novembre 1940 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1095, Park Avenue, appartement 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Katherine Farley, Administrateur délégué, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Robert J. Speyer, Administrateur délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012-4435, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Philip Maurice Spies, Administrateur délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni.

## Gérant de Catégorie B:

- M. Marcel Stephany, expert comptable et fiscal, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 151S, fol. 40, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

J. Elvinger.

(006484.3/211/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

**SCANDINAVIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 34.658.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL03311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002510.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**SCANDINAVIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 34.658.

Le bilan de clôture au 2 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002515.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**HAUSEMER & WAGNER, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-4501 Differdange, 37-39, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 21.489.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange en date du 20 décembre 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 21 décembre 2005, volume 899, fol. 58, case 2:

Lesquels comparants ont déclaré ce qui suit:

- qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société en nom collectif dénommée HAUSEMER & WAGNER, S.e.n.c., avec siège social à L-4501 Differdange, 37-39, avenue de la Liberté, constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> novembre 1955, publié au Mémorial C n° 86 en date du 26 novembre 1955, dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 31 août 1963, publié au Mémorial C n° 89 en date du 16 octobre 1963;
- que le capital social est fixé à quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 400.000,-), revenant par parts égales aux deux associés ci-avant préqualifiés;
- que le capital social n'a jamais été converti en euros;
- que ladite société n'a plus d'activité commerciale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005;
- que les associées ont décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;
- qu'ils se déclarent investis de tout l'actif de la société, dont ils déclarent être les bénéficiaires économiques réels;
- qu'à leur connaissance il n'existe plus de passif à charge de la société et qu'ils s'engagent expressément à régler tout passif éventuel;
- que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute;
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au domicile privé de Monsieur Armand Wagner.

Differdange, le 5 janvier 2006.

Pour extrait conforme

R. Schuman

Notaire

(002485.3/237/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**LE MARCHE AUX PERLES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 104-106, rue de Bonnevoie.  
R. C. Luxembourg B 113.251.

## STATUTS

L'an deux mille six, le cinq janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Luis Miguel Pimenta Matos, indépendant, né à Luxembourg, le 9 novembre 1972, époux de Madame Paula Alexandra da Silva Ferreira, demeurant à D-66706 Nennig, 1, Bachstrasse.

2) Madame Paula Alexandra Da Silva Ferreira, indépendante, née à P-Campo Grande/Lisboa, le 13 septembre 1971, épouse de Monsieur Luis Miguel Pimenta Matos, demeurant à D-66706 Nennig, 1, Bachstrasse, ici représentée par:

Monsieur Luis Miguel Pimenta Matos, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à D-Nennig, le 5 janvier 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet le commerce en détail de perles et de bijoux de fantaisies, comprenant également la vente via internet ainsi que l'organisation d'ateliers pour la confection et la création de bijoux fantaisie.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres Sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de LE MARCHÉ AUX PERLES.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Luis Miguel Pimenta Matos, prénommé . . . . .	50
2) Madame Paula Alexandra da Silva Ferreira, prénommée . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital, soit la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), est entièrement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre de l'an deux mille six.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ sept cents euros (700,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à L-1251 Bonnevoie, 104-106, rue de Bonnevoie.

L'assemblée désigne comme gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Luis Miguel Pimenta Matos, prénommé.

L'assemblée désigne comme gérante technique pour une durée indéterminée:

Madame Paula Alexandra da Silva Ferreira, prénommée.

Le ou les associés-gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. A l'égard des tiers la Société est toujours valablement engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L.M. Pimenta Matos, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2006, vol. 469, fol. 90, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(005568.3/5770/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

---

**MINDFOREST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 78.271.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 15.00 heures le 6 juin 2005*

1. L'assemblée générale confirme le transfert du siège social au 8, rue Heine à Luxembourg;
2. L'assemblée générale ratifie la démission de Monsieur Michel Bourkel de sa fonction d'administrateur et nomme en remplacement la société GESTION & ADMINISTRATION S.A. avec pouvoir de signature conjointe;
3. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent tous, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006:

*Administrateurs:*

M. Guy Kerger, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

M. Nicolas Hoffeld, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

GESTION & ADMINISTRATION S.A., Commercial Centre Square 2 - Alofi - Niue;

*Administrateur-délégué:*

M. Guy Kerger, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, R.C.S. B 39.844.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08908. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(002489.3/766/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**ORIOLE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 39.949.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002505.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**ALTERNATIVES COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Z.I. Grasbusch.

R. C. Luxembourg B 113.257.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Anne-Laure Menu, chargée de communication, célibataire, née à Orléans (France), le 1<sup>er</sup> février 1978 (no matricule 19780201420), demeurant à L-2240 Luxembourg, 24, rue Notre-Dame;

2.- Monsieur Nicolas Rodrigo Lopez Cortes, commercial, né à Luxembourg, le 6 juillet 1978 (no matricule 19780706131), demeurant à L-3271 Bettembourg, 83, route de Peppange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ALTERNATIVES COMMUNICATIONS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Leudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de communication ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Madame Anne-Laure Menu, prédate . . . . .	80 parts
- Monsieur Nicolas Rodrigo Lopez Cortes, prédit . . . . .	20 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais, généralement quelconques, incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

*Assemblée générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle de Grasbusch.
- Est nommé gérante Madame Anne-Laure Menu, prédate.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de la gérante avec Monsieur Nicolas Rodrigo Lopez Cortes.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-L. Menu, N.R. Lopez, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2005, vol. 899, fol. 65, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(005631.3/209/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

---

### **LES COMPTOIRS DES ANDES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 70.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09185, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour LES COMPTOIRS DES ANDES S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(002492.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

### **LES COMPTOIRS DES ANDES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 70.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09187, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour LES COMPTOIRS DES ANDES S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(002495.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

### **EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.413.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006*

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002561.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

32367

**CORTE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
H. R. Luxemburg B 63.390.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft AERO INTERNATIONAL FINANCE S.A., mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 32.378,

hier vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

1.- dass die Aktiengesellschaft CORTE S.A., mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 63.390, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den in Luxemburg-Bonneweg residierenden Notar Tom Metzler am 17. Februar 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 391 vom 29. Mai 1998;

2.- dass auf Grund der von der Gesellschafterversammlung beschlossenen Umwandlung in Euro des Gesellschaftskapitals vom 13. Dezember 2001, wovon ein Auszug im Mémorial C Nummer 788 vom 24. Mai 2002 veröffentlicht wurde, das Gesellschaftskapital dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cents (30.986,69 EUR) beträgt, aufgeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes;

3.- dass sich aus dem Aktienregister der Gesellschaft ergibt, dass die Komparentin Eigentümerin aller Aktien der Gesellschaft CORTE S.A. geworden ist;

4.- dass die Komparentin beschlossen hat, die Gesellschaft CORTE S.A., welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, aufzulösen und zu liquidieren;

5.- dass die Komparentin hiermit erklärt, dass die Gesellschaft CORTE S.A. mit sofortiger Wirkung vorzeitig aufgelöst wird und in Liquidation gesetzt wird;

6.- dass die Komparentin erklärt, dass sie sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft CORTE S.A. übernommen hat einschliesslich zur Zeit unbekannter Verpflichtungen der Gesellschaft;

7.- dass die Liquidation der Gesellschaft CORTE S.A. somit beendet ist und dass sie als endgültig liquidiert anzusehen ist;

8.- dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;

9.- dass die Bücher der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

**Kosten**

Die Kosten der gegenwärtigen Urkunde, welche sich auf sechshundertfünfzig Euro belaufen, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2005, vol. 534, fol. 69, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 10. Januar 2006.

J. Seckler.

(004634.3/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

**VALIANT INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 33.855.

Le bilan de clôture au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002530.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**WEBSTAR FINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 82.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09191, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour WEBSTAR FINANCIAL S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(002498.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**CINE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 75.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09194, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour CINE INVEST S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(002499.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**G.B.O. - GENERAL BEVERAGE OVERSEAS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 10.460.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, agissant au nom et pour le compte de la société de droit italien MARTINI & ROSSI, S.p.A., avec siège à I-10123 Turin, 42, Corso Vittorio Emanuele II, représentée par son Président, en vertu d'une procuration donnée à Turin, le 14 décembre 2005 et qui restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, une société anonyme sous la dénomination de G.B.O. - GENERAL BEVERAGE OVERSEAS, constituée originairement sous la dénomination de BOTAL S.A., suivant acte reçu par Maître Albert Stremmer, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 18 octobre 1972, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 195 du 30 novembre 1972;

- que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1980, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 270 du 22 novembre 1980;

- que les statuts ont ensuite été modifiés et la dénomination sociale changée en G.B.P. - GENERAL BEVERAGE PANAMERICANA suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 81 du 26 mars 1988;

- que les statuts ont ensuite été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 457 du 10 décembre 1991;

- que la société a adopté sa dénomination sociale actuelle suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 220 du 25 mai 1992;

- que les statuts ont enfin été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 23 novembre 1992, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Association C N° 48 du 2 février 1993, en date du 4 juin 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 505 du 25 octobre 1993, en date du 14 juillet 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 505 du 25 octobre 1993, en date du 17 décembre 1996, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 153 du 28 mars 1997, en date du 9 mars 1998, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 435 du 16 juin 1998, et en date du 14 octobre 2003, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 318 du 19 mars 2004;

- que le capital social actuel de la société s'élève à treize millions huit cent mille dollars des Etats-Unis (13.800.000,- USD), représenté par quarante-six mille (46.000) actions d'une valeur nominale de trois cents dollars des Etats-Unis (300,- USD);

- que la totalité des quarante-six mille (46.000) actions de la société anonyme G.B.O. - GENERAL BEVERAGE OVERSEAS ont été réunies entre les mains du mandant, la société de droit italien MARTINI & ROSSI, S.p.A., préqualifiée;
- que le mandant, actionnaire unique, propriétaire de toutes les actions de la société, déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme G.B.O. - GENERAL BEVERAGE OVERSEAS, tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la société dissoute étant dès lors transférés à l'actionnaire unique;
- que, partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la société;
- que le mandant déclare en outre que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire pour vérification le registre d'actionnaires de la société dissoute, qui a été immédiatement annulé par le notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société dissoute.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: L. Dal Zotto, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2005, vol. 914, fol. 11, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 janvier 2006.

G. d'Huart.

(004642.3/207/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

---

### **N.T.3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 87.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09202, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour N. T. 3 S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(002508.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

### **VALLIN HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 25.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09214, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour VALLIN HOLDING S.A.H.

ECOGEST S.A.

Signature

(002521.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

### **VALLIN HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 25.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00224, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour VALLIN HOLDING S.A.H.

ECOGEST S.A.

Signature

(002524.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2955 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.395.

—  
Administrateurs de la société au 31 janvier 2006

Jan Maarten de Jong Rik Donckels Diego du Monceau Frank Ertel Marc Francken Marc Glesener Francis Godfroid Christian Hoeltgen Jan Huyghebaert Christine Janssens Nico Knepper Jean-Paul Loos	Jean-Marie Mossong Edmond Muller Marie-Paule Nilles Philippe Paquay Jacques Peters Luc Philips Mathias Rauen Marie-Christine Vanthournout-Santens Etienne Verwilghen Philippe Vlerick Marc Wittemans
---	--

Nom	Pouvoir de Signature	Nom	Pouvoir de Signature
Aakrann Eric	C	Kauffmann Raymond	C
Adans-Dester Pierre	B	Kaulmann Frank	C
Agrezio Philippe	C	Kayser Jean	B
Alcalde Carmélo	B	Kern Alain	C
Alloin Jean-Luc	C	Kill Jean-Jacques	B
Altenhoven Thibaud	C	Kinnen Gaston	B
Andre-Peren Anne-Marie	C	Klein Alain	C
Anizet-Feltesse Pascale	C	Knepper Guy	B
Arens François	C	Knips Arlette	C
Arens Myriam	D	Koren Nadia	C
Arens-Rettel Christiane	C	Krecke-Lommel Monique	C
Atterte-Olimar Carine	C	Krier Guy	C
Aubert Valérie	C	Lacourt Philippe	B
Auquier Philippe	A	Lathuy Laurence	B
Bardot Martial	C	Laurysens Guy	C
Baric Michel	C	Le Roux Thierry	B
Bastin Michel	C	Lemaire Thierry	D
Batardy Frédéric	B	Lenert François	B
Battaglia Dominique	C	Leonard Thierry	C
Baudhuin Eric	B	Lepretre Thierry	C
Baus Ronny	B	Leroy Jean-Marie	B
Bausch Jean-Paul	B	Lescroart Thierry	B
Becker Uwe	C	Lespagnard Thierry	B
Beining Jean	B	Leyser-Meyer Susanne	C
Bernard Romain	C	Lilti Arnaud	C
Bies Sandra	C	Linden Corinne	C
Bix-Bartringer Lydie	D	Lockman-Laloy Martiale	B
Bodevin Gabrielle	C	Longo Pasquale	C
Bonte Eric	B	Loos Jean-Paul	A
Boone Lawrence	C	Lopez Thierry	A
Boonen Virginie	D	Lopez Perez Maria Rosa	C
Bosi-Lichtfus Joëlle	D	Lopez-Vandendorpe Nathalie	C
Boulanger Olivier	C	Lorang Claudine	C
Bour Marc	B	Lucas Joseph	B
Bourin Philippe	A	Mairlot Philippe	B
Braas Marc	B	Marcq Etienne	C
Brachmond Irène	B	Marissens Siegfried	B
Bravard-Legrand Claudine	B	Marmin Dominique	B
Buchheit Pierre	C	Marot Patrick	B

Burger Benoît	C	Martelee Pascal	B
Cacciatore Salvatore	C	Martin Marie-Christine	C
Caeymaex Jean-François	A	Martino Jean-Luc	A
Cailloux Christophe	C	Marx Claude	C
Cajot-Parizel Myriam	B	Masset Bénédicte	C
Casagrande Jean-Louis	B	Masseteau Karine	C
Catry Pierre	C	Mathias Marc	C
Caytan Luc	A	Meisch Yves	B
Chambre Didier	C	Meketyng Daniel	C
Chapotel-Jerbi Aïda	C	Melotte Dominique	A
Charpentier Julien	C	Mengal Bernard	C
Chavee Philippe	C	Mergen Martine	C
Chidiac Daniel	C	Meslard Frédéric	C
Chleide Ronald	C	Meurant Luc	B
Christal Philippe	C	Michel Jeannot-Robert	B
Clabout Pascal	C	Migeaux Véronique	C
Cloos Pascale	C	Migeotte Raymond	C
Cloostermans Peter	B	Milet Stéphane	C
Closset Isabelle	C	Moens Stefaan	C
Clotuche Cécile	C	Moia Robert	C
Cochet Damien	C	Mommaerts Marc	B
Comunello Marc	C	Montenero Daniele	D
Conin Sandrine	B	Monti Steve	B
Conrad Emmanuel	C	Montoisy Jean-Dominique	B
Cornelis Pascal	A	Mota Bruno	C
Coretese-Nelissen Sandra	C	Moulard Michel	A
Costa Oliveira Paula	D	Mouton Philippe	C
Coulebrier Hilde	C	Muller Annie	A
Courtois Eric	C	Munten Serge	C
Cozier Claude	B	Nilles-Hoffmann Marie-Paule	C
Crelot André-Marie	A	Noel Charly	C
D'hondt Christian	B	O'reilly Patrick	C
D'orazio Serge	A	Olinger Raymond	C
D'ours Ingrid	C	Ongenaed Daniel	B
Da Costa Paulo	C	Paquay Philippe	A
Da Fonseca-Torres José	D	Paquay Pierre	A
Dailleau Catherine	C	Paquet Jean-Marie	B
Daxhelet Guy	B	Parent Thierry	B
De Blay Katty	C	Paridans Alain	B
De Groot-Herzog Guillaume	B	Paring Marc	B
De Pover Marie-France	A	Pedretti Marc	B
De Vynck Véronique	C	Pemmers Jean-François	C
Debay Michel	C	Penders Vincent	B
Deblire Séverine	C	Perez Maria-Dolorès	B
Debode Katrien	B	Peters Jacques	A
Decarpentrie Olivier	C	Petit François	C
Decoux Béatrice	C	Petit Vincent	C
Deflandre-Gerryn Carine	C	Pettinger Guy	C
Degreve Eric	B	Pfeiffenschneider Tom	C
Dejonckheere Luc	C	Pieltain Christiane B	B
Dekerck Jean-Paul	A	Pierard Christian B	B
Delaforge Eric	C	Pierre Eric	C
Delava Frédéric	B	Pierret Johny	C
Delmarko Nico	C	Piette Philippe	B
Delrez Karin	C	Pitsaer Yves	A
Demarthon Jean-Claude	C	Plancq Laurence	C
Demoulin Jean-Luc	C	Pletsch Ralf	B
Dennewald Claude	C	Pommeret Evelyne	B
Deom Pascal	C	Popescu-Tudor Cornélia	C
Deridder Geert	C	Portela Constantin	B
Dessy Frantz	B	Pourveur Guy	B

Destree Jean-François	C	Radde-Galera Régis	C
Dhyon Pascal	C	Raso Marina	D
Di Bari Vincenzo	C	Rassel Karin	C
Di Serafino Sabrina	C	Rauchs Léon	C
Dognon Eric	C	Rauschen Gabriele	C
Doumont Dominique	A	Regnier François	B
Dragojlovic Miodrag	B	Regnier Guy	C
Dramais Alain	C	Renac Clément	C
Dubuisson Pierre	B	Renaux-Peiffer Martine	C
Ducamp Thierry	B	Renson Daniel	C
Dufour Isabelle	C	Requile Stéfan	C
Elshout Marc	B	Reuter Johny	C
Engel Pierre	C	Ricci Francesca	C
Ernsdorff Isabelle	C	Ries Stéphane	B
Etienne Philippe	B	Riva-Del Vecchio Fabienne	C
Everard Pascal	B	Robert Franck	C
Fapranzi Claude	C	Roggeman Christian	B
Felten Carlo	A	Rongvaux Pascale	C
Finck Christoph	B	Roose Maddy	C
Fisch Stéphane	C	Roose Erik	B
Fischbach Liliane	C	Rossignon Chantal	C
Fischer Rafik	A	Ruppert Jean-Claude	B
Flaba Denis	C	Ryelandt Philippe	C
Fortemps Joseph	B	Salentiny René	C
Foury Marc	C	Salmon Dominique	C
Frantz Christian	C	Salzburger Denise	C
Franzen Joël	C	Salzinger Vincent	B
Fraschetti Paolo	B	Sart Eric	C
Fraschetti-Markovic Marie-France	D	Sauder Sabine	B
Friederich Virginie	C	Scheerlinck Johanna	C
Fries Sébastien	C	Schiffers Christian	C
Frognet Pierre-Jean	C	Schillings Hubert	B
Fruyt Kris	C	Schmit André	B
Gaertner-Jopa Yasmine	D	Schmit Jean-Marie	D
Gauthier Guy	C	Schmit Jean-Paul	C
Geibel Harald	C	Schmitz Stephan	C
Geimer-Hirtz Danielle	C	Schneider-Zanon Diana	D
Gengoux Marie-Chantal	B	Scholten Théo	C
George Michel	C	Schuller Dominique C	C
George Patrice	C	Schumann Dominique	C
Georges Alexis	C	Sellam Jean-Marc	C
Gerard Bruno	D	Serckx Yves-Henri	B
Gerard Xavier	C	Serebriakoff Andre	B
Gerard Xavier	C	Shiomura Brigitte	C
Gerino Pascal	C	Shiomura-Vergara Jorge	C
Geubelle Jean Pol	C	Sibille Thiéry	B
Geyens Tim	C	Simonet Bernard	B
Giacomini-Michels Béatrice	B	Simonis Jean-Marc	C
Gigi-Harnois Françoise	D	Sindt Nathalie	C
Gillen-Snyers Marie-Paule	A	Slierings Pauline	C
Gillet Stéphane	C	Soetens Bernard	A
Gilson-Kaps Christine	C	Spanier Jean-Marie	B
Gilson-Thieltgen Marie	D	Springuel Christian	C
Gnad Gaston	D	Spruytte Bernard	C
Godfraind Michel	A	Stammet Jean-André	A
Godfrin Patrick	C	Steffen Jean-Claude	C
Godfroid Francy	C	Steffen Nico	D
Godinho-Gilson Myriam	D	Stoffels Pierre	C
Goergen-Schmit Christiane	C	Swings Anthony	C
Gotti Hélène	C	Talbot René	B
Goubert Jean-Paul	C	Thierry Christophe	C

Gouden Patrick	B	Thouvenot Thierry	B
Goulleven Jacques	C	Thyes Michel	C
Goutiere Philippe	C	Todeschini Fabrice	C
Govaerts Jean-Marie	C	Toussaint Joël	C
Gratia Cédric	C	Trela Eric	C
Greven Claude	C	Trierweiler Ernest	B
Gueibe Jean	B	Trinquet Bruno	C
Guersing Jacky	C	Ulveling Marc	B
Guichart Frédéric	C	Van Acker Patrick	B
Halewyck Thibaud	C	Van Den Bergh Marc	D
Hames Annie	B	Van Den Bergh Roland	C
Hansen Daniel	B	Van Den Eeden Werner	B
Hardy Nicole	C	Van Der Putten Werner	B
Heck Raymond	C	Van Doorslaer Charles	C
Hecker Frank	C	Van Dyck Jean-Pierre	C
Heinen-Hoffmann Diane	D	Van Kouwen Wouter	C
Heirendt Charles	D	Van Mechelen Maarten	C
Hemmer Dominique	B	Van Mol Sabina	C
Henin Romain	C	Van Mulders Bart	C
Hennericy Pierre	B	Van Mulders Carine	C
Heude Xavier	C	Van Oldeneel Benoît	B
Heurtz Jean-Paul	D	Vandevoir Michel	B
Heusschen Joëlle	C	Vanthomme Bart	C
Hick Benoît	C	Venanzi John	B
Hock Aline	C	Verdickt Bernard	C
Hoet Pierre	C	Verdier Philippe	A
Houchard Nadine	C	Verwilghen Etienne	A
Houters Véronique	C	Vesvre Catherine	C
Hoylaerts Rudy	C	Vidali-Bruns Ulrike	C
Hubermont Jean-François	C	Vocaturro Sandra	C
Hubert Olivier	B	Vock Jörg	B
Huot-Soudain Philippe	B	Voltaire Joseph	C
Iovalone Jean-Claude	C	Vouaux-Sarloutte Valérie	C
Jacob Benoît	C	Wagner Sébastien	C
Jacob Philip	C	Wahl Peggy	C
Jacquemart Philippe	B	Waltzing Albert	D
Jacquemin Bernard	A	Weber Guy	B
Jacquemin Bernard	C	Weber Suzanne	C
Jacquet Pascale	C	Weidert Jean-Claude	B
Jamme Daniel	B	Weis Carlo	C
Jansen Xavier	B	Weisse Armand	C
Janssen Gérard	C	Weynandt Jean	A
Javaux Guy	B	Wolles Claude	C
Jene Carol	B	Yans Nicolas	C
Joucken Georg	B	Zanatta Sylvie	B
Junck-Hoffmann Sonja	D	Zeien Nico	B
Junger Stéphane	C	Zender Burkhard	C
Kaison Henri	C	Zielinski Marc	C
Kauffmann Aloyse	D		

*Dispositions Statutaires (Extraits)*

**Art. 17.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 18.** Le Conseil peut, en se conformant à l'article soixante de la loi sur les sociétés commerciales, déléguer ses pouvoirs en tout ou en partie à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers même non actionnaires.

Il pourra notamment charger de l'administration journalière de la société et de l'exécution des décisions du conseil, un comité de direction ou un ou plusieurs administrateurs-délégués, nommer un ou plusieurs directeurs.

Le Conseil d'administration et le comité de direction pourront, dans la limite de leurs pouvoirs et attributions respectifs, donner à des mandataires de leur choix tous pouvoirs spéciaux ou consentir telles délégations qu'ils jugeront convenir, en vue de la signature des actes et documents relatifs à des opérations courantes et de la correspondance qui s'y rapporte.

Les pouvoirs et la rémunération des membres du comité de direction, des administrateurs-délégués, des directeurs et mandataires sont fixés par le conseil d'administration ou par un organe qu'il désignera.

**Art. 19.** Tous actes engageant la société, ainsi que toutes procurations ou délégations sont valablement signés au nom de la société par deux Administrateurs.

Une des signatures peut être remplacée par celle d'un membre de la direction ou par un cadre supérieur jusqu'au rang de fondé de pouvoir inclus.

Toutes actions sont poursuivies, tant en demandant qu'en défendant, par un administrateur-délégué ou par deux administrateurs.

Le tout sans préjudice des mandats particuliers ou des délégations que le conseil d'administration ou le comité de direction accorderait en vertu de l'article dix-huit.

**Art. 20.** Les administrateurs qui agissent en exécution de l'article dix-neuf ne doivent justifier vis-à-vis des tiers d'aucune délégation, pouvoir ou décision spéciale du conseil d'administration.

#### Pouvoirs

Délégation de pouvoirs conformément aux articles 18 et 19 des statuts.

Conformément aux articles 18 et 19 des statuts de la banque, et en vertu d'une décision du conseil d'administration, les mandataires mentionnés ci-après ont pouvoir de représenter la banque.

Ce pouvoir de représentation est limité aux opérations indiquées ci-dessous et est précisé par les lettres A, B, C ou D figurant en regard du nom de chaque mandataire.

Un mandataire d'une catégorie supérieure est toujours habilité à représenter la banque dans une opération pour laquelle un pouvoir de représentation a été accordé à une catégorie inférieure.

Opérations (4)	Signature(s) minimum requise(s) D<C<B<A
Tous actes, documents et lettres accordant, modifiant, suspendant ou dénonçant un crédit, sous quelque forme que ce soit, y compris les crédits documentaires.	
Toutes garanties, cautionnements, acceptations et avals d'effet de commerce donnés par la banque.	Jusqu'à EUR 400.000,-: B + C
Toutes demandes et confirmations d'emprunt et de placement de toute nature.	Jusqu'à EUR 4.000.000,-: B + B
Tous ordres de souscription, d'achat ou de vente de valeurs immobilières (1).	Au-delà de EUR 4.000.000,-: A + B
Chèques (2) et ordres de paiement (3).	Jusqu'à EUR 200.000,-: C + C
Les chèques et ordres de paiement portant des griffes (signatures A + A) ne peuvent pas dépasser EUR 2.000,- ou contre-valeur.	Jusqu'à EUR 800.000,-: B + C
	Au-delà de EUR 800.000,-: A + B
Contrats d'achat et de vente de devises, au comptant et à terme, opérations d'échange de devises et/ou de taux d'intérêt, d'achats ou ventes de contrats futurs ou d'options (1).	Jusqu'à EUR 4.000.000,-: B + D
	Au-delà de EUR 4.000.000,-: A + B
Reçus, quittances et accusés de réception, d'espèces, de titres, de coupons, de chèques, d'effets, de billets à ordre ou de toutes autres valeurs ou objets, à moins qu'ils ne soient établis au moyen de machines à impression spéciale automatique.	D
Avis de débit et de crédit, décomptes et bordereaux (1).	ou suivant le règlement affiché ou tenu à la disposition de la clientèle
Correspondance ordinaire n'impliquant aucun engagement.	D

#### Pouvoirs

(1) Pour toutes les opérations qui, suivant les usages bancaires, font l'objet d'une confirmation imprimée de façon automatique, l'avis de confirmation ne portera aucune signature.

(2) a) Nous tirons nos chèques sur nos correspondants uniquement sur les formules dont les modèles ont été envoyés par nos lettres circulaires datées de juillet 1988 et juillet 1994.

b) Tous les chèques sont signés manuellement, dans le cadre des autorisations figurant dans notre recueil des signatures.

c) Nous établissons un avis de tirage envoyé par message swift authentifié lorsque le montant du chèque dépasse 20.000 euros ou la contre-valeur en devises étrangères.

(3) a) Nos ordres de paiement sont émis sous les formes suivantes:

- soit par courrier sur formules signées manuellement dans le cadre des autorisations figurant dans notre recueil de signatures, lorsque le montant ne dépasse pas 20.000 euros ou la contre-valeur en devises étrangères,

- soit par message swift dûment authentifié sans limite de montant.

b) Pour tous les ordres de paiement supérieurs à 20.000 euros ou la contre-valeur en devises étrangères qui parviendraient par courrier, nous vous demandons de bien vouloir nous interroger par swift authentifié, les frais étant à notre charge.

(4) Les procurations spéciales données en rapport avec les opérations énumérées ci-dessus seront valablement données sous les signatures requises pour ces opérations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

M.P. Gillen / J.P. Loos

Secrétaire Général / Administrateur-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01209. – Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014961//309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2006.

### **CODAVEST SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: Steinfort, 69, route d'Hobscheid.

R. C. Luxembourg E 1.254.

### DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le cinq décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Monsieur Daniel Coljon, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 16 janvier 1957, demeurant à Frassem, au 15, chemin du Glissisbour à B-6700 Arlon,

2. Madame Danielle Colling, sans état, née à Arlon (Belgique), le 28 février 1958, demeurant à Frassem, au 15, chemin de Glissisbour à B-6700 Arlon.

Lesquels ont déclaré:

Qu'ils possèdent toutes les deux mille cinq cents parts de la société civile immobilière CODAVEST S.C.I. avec siège à Steinfort, 69, route d'Hobscheid, constituée par acte du notaire Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 novembre 2000.

Que la société a cessé toute activité.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés, au prorata de leur participation dans la souscription des parts, à savoir à chacun pour la moitié.

Ainsi les comparants approuvent l'attribution qui leur est faite des 154 parts sociales, à savoir pour chacun 77 parts, de la société CODANIM, S.à r.l. avec siège à Steinfort, lesquelles parts ont été attribuées à CODAVEST S.C.I. aux termes d'une assemblée générale extraordinaire contenant augmentation de capital de la société CODANIM, S.à r.l. actée par le notaire instrumentaire en date du 14 janvier 2004.

Que les comparants n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les comparants ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

1. La CODAVEST S.C.I. est liquidée avec effet immédiat.

2. Pour autant que de besoin, Monsieur Daniel Coljon, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui reprend les frais des présentes à son compte.

3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile de Monsieur Daniel Coljon, à B-6700 Arlon, au 15, chemin du Glissisbour.

4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, Monsieur Daniel Coljon susdit en supporterait les frais ou en encaisserait le bénéfice.

Intervention:

Monsieur Daniel Coljon, préqualifié, intervient aux présentes en sa qualité de gérant de la S.à r.l. CODANIM, et il déclare prendre acte, es qualités, de toutes les dispositions du présent acte qui concernent CODANIM, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: D. Coljon, D. Colling, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 12 décembre 2005, vol. 433, fol. 82, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 27 décembre 2005.

C. Mines.

(002552.3/225/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**OZ PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 88.917.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 38990 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

J. Elvinger  
Notaire

(002560.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**CHARLES RIVER LABORATORIES LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 113.334.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of November.  
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INVERESK HOLDINGS LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3867687,

duly represented by Mr Matthieu Bourdeaut, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Wilmington, Massachussets, USA on 10 November 2005.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of CHARLES RIVER LABORATORIES LUXEMBOURG.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In dealings with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of one A Manager and one B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 20.** The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

All the six hundred (600) shares have been subscribed by INVERESK HOLDINGS LLC, prenamed.

The shares so subscribed have been fully paid-in by a cash contribution of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-), so that the amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) consisting of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) allocated to the share capital and fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) allocated to a share premium account, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as A Managers of the Company:

a) Mr Thomas F. Ackerman, Chief Financial Officer, born on 16 June 1954 in Chelsea, Massachusetts, USA, residing at 11 Atherton Circle, Lynnfield, MA 01940, USA;

b) Mr David P. Johst, Human Resources and Administration Officer, born on 6 December 1961 in Fulton, New York, USA, residing at 7 Meadow View Lane, Andover, MA 01810, USA.

The following persons are appointed as B Managers of the Company:

a) Mrs Catherine Koch, general manager, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mrs Marie Catherine Brunner, general manager, born on 23 September 1977 in Sarrebourg, France, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The term of office of the managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INVERESK HOLDINGS LLC, une société régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3867687,

dûment représentée par M. Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Wilmington, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, le 10 novembre 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de CHARLES RIVER LABORATORIES LUXEMBOURG.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des succursales ou des agences dans toutes autre localité du pays ou dans tout autre pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) représentée par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique/conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Le tout constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment désignée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les six cents (600) parts sociales ont toutes été souscrites par la société INVERESK HOLDINGS LLC, susmentionnée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement par un apport en espèce d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000,-), si bien que le montant de trente mille euros (EUR 30.000,-), composé de quinze mille euros (EUR 15.000,-) alloués à un compte de prime d'émission et de quinze mille euros (EUR 15.000,-) alloués au capital social, est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté auprès du notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Sont nommés en qualité de gérants de classe A de la Société:

a) M. Thomas F. Ackerman, Chief Financial Officer, né le 16 juin 1954 à Chelsea, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 11 Atherton Circle, Lynnfield, MA 01940, Etats-Unis d'Amérique;

b) M. David P. Johst, Human Resources and Administration Officer, né le 6 décembre 1961 à Fulton, New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 7 Meadow View Lane, Andover, MA 01810, Etats-Unis d'Amérique.

Sont nommés en qualité de gérants de classe B de la Société:

c) Mme Catherine Koch, general manager, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant pour adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

d) Mme Marie-Catherine Brunner, general manager, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg, France, ayant pour adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

3. Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bourdeaut, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 84, case 6. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

J. Elvinger.

(006399.3/211/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

**GRANDECRAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 85.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09196, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour GRANDECRAN HOLDING S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(002500.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**EPOCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.350.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006*

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

EPOCA S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002564.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**INTERCOIFFURE EDDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 12, boulevard Pierre Dupong.  
R. C. Luxembourg B 37.602.

L'an deux mille cinq, le cinq décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Denise Mersy, commerçante, née à Russange (France), le 27 juillet 1948 (n° matricule 19480727021), veuve de Monsieur Robert Faber, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 10, rue Clair-Chêne;

2.- Monsieur Eddy Faber, coiffeur, né à Villerupt (France), le 11 mai 1969 (n° matricule 19690511110), demeurant à L-3877 Schifflange, 16, rue du Stade.

Lesquelles comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée INTERCOIFFURE EDDY, S.à r.l. (n° matricule 19912406205), avec siège social à L-1430 Luxembourg, 12, boulevard Pierre Dupong;

inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 37.602;

constituée originellement sous la dénomination de INTERCOIFFURE AENDER, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juillet 1991, publié au Mémorial C de 1992 page 17.036;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 juillet 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 22.583.

Lesquelles comparants ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Monsieur Robert Faber était propriétaire de dix (10) parts sociales dans la société à responsabilité limitée INTERCOIFFURE EDDY, S.à r.l.,

suite au décès de Monsieur Robert Faber, survenu à Esch-sur-Alzette, le 27 mai 1994 sa succession est échue pour la moitié indivise à son épouse Madame Denise Mersy, prédite, et pour l'autre moitié indivise à son fils unique Monsieur Eddy Faber, prédit;

suite à ce décès l'article six des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Ces parts on été souscrites comme suit:

- Monsieur Eddy Faber, prédit .....	85 parts
- Madame Denise Mersy, prédite .....	15 parts
<b>Total: cent parts sociales .....</b>	<b>100 parts</b>

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de six cent vingt euros (620,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de nous notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Mersy, E. Faber, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2005, vol. 899, fol. 39, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 23 décembre 2005.

Ch. Doerner.

(006615.3/209/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

**INTERCOIFFURE EDDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 12, boulevard Pierre Dupong.  
R. C. Luxembourg B 37.602.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ch. Doerner.

(006617.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

**XUL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 113.333.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société GLYNDALE INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, PO Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town.

2. Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Tous les deux sont ici représentés par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations à elle délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: XUL S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

La société a en outre pour objet la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 31 (trente et une) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2005.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. GLYNDALE INVESTMENTS LTD, trente actions .....	30
2. Jean-Marc Faber, une action .....	1
Total: trente et une .....	31

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé au moins à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
2. Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
3. Monsieur Manuel Bordignon, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

#### *Deuxième résolution*

Monsieur Stéphane Best, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

#### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 151S, fol. 42, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

J. Elvinger.

(006395.3/211/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

**ABI-INFORMATIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 113.193.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le cinq janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Jacques Drivet, indépendant, né à Douala (Cameroun), le 22 octobre 1972, demeurant à L-4966 Clemency, 5, rue de la Gare.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

**Titre I<sup>er</sup>.- Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce.

La société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de ABI-INFORMATIQUE, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Rodange.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Titre II.- Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Titre III.- Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

#### **Titre IV.- Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

#### **Titre V.- Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI.- Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2006.

##### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Jacques Drivet, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Jacques Drivet, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Drivet, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 6 janvier 2006, vol. 433, fol. 94, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 janvier 2006.

A. Weber.

(004813.3/236/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

**L.A.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4437 Soleuvre, 66, rue de Differdange.

R. C. Luxembourg B 113.192.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le cinq janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Madame Silvia Goncalves Dos Santos, employée privée, demeurant à L-4575 Differdange, 34, Grand-rue.

2.- Monsieur André Pierotti, employé privé, demeurant à L-4985 Sanem, 14, rue des Pommiers.

3.- Monsieur Luis Da Cruz Goncalves, employé privé, demeurant à L-4751 Pétange, 207, route de Longwy.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de L.A.S. S.A.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Soleuvre.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-), représenté par trois cent douze (312) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai, à 9:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Madame Silvia Goncalves Dos Santos, préqualifiée, cent quatre actions .....	104
2) Monsieur André Pierotti, préqualifié, cent quatre actions .....	104
3) Monsieur Luis Da Cruz Goncalves, préqualifié, cent quatre actions .....	104
Total: trois cent douze actions .....	312

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents (EUR 1.500,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

*Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs:

1.- Madame Silvia Goncalves Dos Santos, employée privée, née à Encarnacao/Mafra (Portugal), le 24 janvier 1970, demeurant à L-4575 Differdange, 34, Grand-rue.

2.- Monsieur André Pierotti, employé privé, né à Differdange, le 14 décembre 1972, demeurant à L-4985 Sanem, 14, rue des Pommiers.

3.- Monsieur Luis Da Cruz Goncalves, employé privé, né à Souro Pires (Portugal), le 19 février 1978, demeurant à L-4751 Pétange, 207, route de Longwy.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

*Troisième résolution*

A été nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A., avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 106.429.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

*Quatrième résolution*

Le siège social est établi à L-4437 Soleuvre, 66, rue de Differdange.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Goncalves Dos Santos, A. Pierotti, L. Da Cruz Goncalves, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 6 janvier 2006, vol. 433, fol. 94, case 7. – Reçu 312 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 janvier 2006.

A. Weber.

(004812.3/236/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

**JPMorgan LIQUIDITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. JPMorgan FLEMING LIQUIDITY FUNDS).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 25.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(002576.3/242/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**SPL WorldGroup (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.000,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 105.931.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 novembre 2005*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 18 novembre 2005 que:

- La démission de Monsieur Scott Van Orden de sa fonction de gérant de catégorie A de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat,

- Monsieur Roger David Friedberger, Senior Vice President and Chief Financial Officer of SPL WorldGroup HOLDINGS LLC and of SPL WorldGroup INC, demeurant au 521 Shelby Lane, Los Altos, California 94024 est élu par l'Associé Unique comme gérant de catégorie A, en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL09091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002514.3/655/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**STACO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.  
R. C. Luxembourg B 84.325.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean Sekler, notaire de résidence à L-Junglinster en date du 18 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 351 du 4 mars 2002, p. 16815.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2005 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée a décidé de transférer le siège social à L-1430 Luxembourg, au 21, boulevard Pierre Dupong avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2005;

2) L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de leur poste d'administrateurs de la société de Messieurs Vincent La Mendola et Abdelmajid Barkoukou.

Monsieur Robert Zupanoski, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, au 14 rue X. Brassens L-4003 et Mademoiselle Coralie Ull, employée privée demeurant 15, rue des Angeliques, F-57000 Metz, ont été nommés par l'assemblée en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002558.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**GUS LUXEMBOURG 2005, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 112.060.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39917 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

J. Elvinger

*Notaire*

(002566.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**PROGRESSO E FUTURO S.A., Société Anonyme,**

**(anc. CORBELLI & PARTNERS S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 75.602.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40123 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

J. Elvinger

*Notaire*

(002568.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Hespérange.  
R. C. Luxembourg B 24.398.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Aujourd'hui, le 13 octobre 2005 s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.A., à savoir:

Monsieur Stephan Illenberger, indépendant, demeurant à D-65779 Kelkheim, 105, Robert-Koch-Strasse,

Madame Chantal Rischard, indépendante, demeurant à D-65779 Kelkheim, 105, Robert-Koch-Strasse,

Monsieur Arsène Rischard, indépendant, demeurant à L-8707 Useldange, 2, rue d'Everlange.

A l'unanimité des voix ils ont nommé Président du Conseil d'Administration, Monsieur Arsène Rischard, préqualifié.

Fait à Kelkheim, le 13 décembre 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002688.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

32391

**ENTRACTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 87.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09198, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour ENTRACTE S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(002501.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**JPMorgan FLEMING LIQUIDITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 25.148.

In the year two thousand and five, on the twenty fourth of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of JPMorgan FLEMING LIQUIDITY FUNDS (hereafter referred to as the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 25.148), incorporated by a deed of the notary Jean-Paul Hencks, on 9th December 1986, for a limited period of 30 years under the denomination of J.P. MORGAN DOLLAR RESERVE FUND. On 24th October 1994, it changed its name to J.P. MORGAN LUXEMBOURG FUNDS and was restructured as an «umbrella fund». With effect on 31st August 2001, it changed its name to JPMorgan FLEMING LIQUIDITY FUNDS. Its initial Articles of Incorporation were published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), on 23rd December 1986 and were amended for the last time with effect on 31 August 2001, by a deed of the notary Edmond Schroeder published on 31st August 2001 in the Mémorial.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Ms Anne D'Alimonte private employee, residing professionally in Senningerberg, as chairperson of the meeting.

The chairman appointed as secretary Ms Marta Kozinska, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer, Ms Denise Cunningham, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the name of the Company to JPMorgan LIQUIDITY FUNDS.

2. Amendment of, inter alia, Articles 1, 3, 5, 6, 7, 8, 11, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 27, 28 and 29 of the Articles of Incorporation of the Company (the «Articles») with the purpose, inter alia, to submit the Company to Part I of the Luxembourg law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment.

In the context of these changes, it is proposed:

- to revise the description of the object of the Company in Article 3 of the Articles so as to read as follows:

«The purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and/or in other liquid financial assets as well as other assets permitted by Part I of the law of 20th December 2002 on undertakings for collective investment (the «Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law.»

3. Confirmation of the appointment to the Board of Mr Jean Frijns, co-opted by the Board of Directors on 11th July 2005 in replacement of Mr Patrick Petitjean, to serve as Director of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on 30th November 2005.

4. Election of Mr Robert van der Meer and Ms Andrea Hazen to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on 30th November 2005.

II. That the present meeting was convened by notices sent to the registered shareholders of the Company by mail on 30 September 2005 and published in the D'Wort and in the Mémorial on 6th October 2005 and 14th October 2005.

III. That the shareholders present or represented, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer, the proxy holders and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. That it appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of 36,927,004,136.187 outstanding shares, 1,402,261,312 shares are duly represented at the present meeting and may therefore validly resolve on items 3. and 4. for which no quorum is required. However, in respect of items 1. and 2. of the agenda and the provisions of Articles 67 and 67-1 of the law on commercial companies, the present meeting is not validly constituted and therefore is not authorised to vote on items 1. and 2. of the agenda which require a quorum; it is therefore resolved, with the consent of the present general meeting, to convene a second extraordinary general meeting to be held on the 24th of November,

2005 by way of notices as provided by law which meeting, if validly constituted, will be authorized to take resolutions 1. and 2. at a majority of two thirds whatever the proportion of the represented capital may be.

V. It results from the above that the Meeting may validly deliberate on the items 3. and 4. and after having deliberated, the Meeting takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting confirms the appointment to the Board of Mr Jean Frijns, co-opted by the Board of Directors on 11th July 2005 in replacement of Mr Patrick Petitjean, to serve as Director of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on 30th November 2005.

*Second resolution*

The Meeting resolves to elect Mr Robert van der Meer and Ms Andrea Hazen to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on 30th November 2005.

The foregoing resolutions were taken by unanimous vote.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first name, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed, which contains one cancelled blank.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt quatrième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société JPMorgan FLEMING LIQUIDITY FUNDS, (ci-après la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 25.148) constituée par acte du notaire Jean-Paul Hencks, en date du 9 décembre 1986, pour une période déterminée de 30 ans sous la dénomination de J.P. MORGAN DOLLAR RESERVE FUND sous la forme d'une structure à compartiments multiples. Avec effet au 31 août 2001, elle a changé de dénomination en JPMorgan FLEMING LIQUIDITY FUNDS. Son acte de constitution a été publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 23 décembre 1986 et les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois avec effet au 31 août 2001 par un acte du notaire Edmond Schroeder publié dans le Mémorial du 31 août 2001.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

L'assemblée est présidée par Mme Anne D'Alimonte, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Madame la Présidente désigne comme Secrétaire, Mme Marta Kozinska, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée élit aux fonctions de Scrutateur Mme Denise Cunningham, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le Notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement du nom de la Société en JPMorgan LIQUIDITY FUNDS.

2. Modification, inter alia, des Articles 1, 3, 5, 6, 7, 8, 11, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 27, 28 et 29 des statuts de la Société (les «Statuts») avec pour objectif, inter alia, de soumettre la Société à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002, relative aux organismes de placement collectif.

Dans le contexte de tels changements, il est proposé:

- de modifier la description de l'objet de la Société dans l'article 3 des Statuts de manière à lire ce qui suit:

«L'objet de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou autres avoirs financiers liquides ainsi qu'en tous autres actifs permis par la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi»), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large dans le cadre de la Loi.»

3. Ratification de la co-optation par le Conseil d'Administration de M. Jean Frijns, en date du 11 juillet 2005 en remplacement de M. Patrick Petitjean jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année fiscale se terminant au 30 novembre 2005.

4. Election de Mme Andrea Hazen et M. Robert van der Meer en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année fiscale se terminant au 30 novembre 2005.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation envoyés aux actionnaires nominatifs de la Société par lettre en date du 30 septembre 2005 et publiés dans le D'Wort et le Mémorial en date des 6 et 14 octobre 2005.

III.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur, les mandataires et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV.- Il résulte de la liste de présence mentionnée ci-dessus, que des 36.927.004.136,187 actions en circulation, 1.402.261.312 actions sont représentées à la présente assemblée et au regard de l'ordre du jour et des dispositions des Articles 67 et 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales, la présente assemblée est valablement constituée pour voter sur les points 3. et 4. de l'ordre du jour qui ne requièrent pas de quorum. Cependant, en ce qui concerne les points 1. et 2. de l'ordre du jour et au regard des dispositions des articles 67 et 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas valablement constituée et par conséquent pas autorisée à délibérer sur les points 1. et 2. à l'ordre du jour qui nécessitent un quorum; il est par conséquent décidé, avec le consentement de la présente assemblée, de convoquer une deuxième assemblée générale extraordinaire en date du 24 novembre 2005 par voie de notice, tel que prévu par la loi; cette dernière assemblée, si valablement constituée, sera autorisée à prendre les résolutions 1. et 2. à une majorité de 2/3 des voix quelque soit la portion du capital qui y sera représentée.

V.- Il résulte de ce qui précède que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les points 3. et 4. et après avoir délibéré, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée confirme la nomination au conseil d'administration de M. Jean Frijns, coopté par le conseil d'administration le 11 juillet en remplacement de M. Patrick Petitjean, afin d'agir comme administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année fiscale se terminant au 30 novembre 2005.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée élit Mme Andrea Hazen et M. Robert van der Meer en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires approuvant les états financiers pour l'année fiscale se terminant au 30 novembre 2005.

Les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qui en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte, qui contient un blanc bâtonné.

Signé: A. D'Alimonte, M. Kozinska, D. Cunningham, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 octobre 2005, vol. 433, fol. 65, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(004950.3/242/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

**NEXTAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 52.788.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002525.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**NEXTAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 52.788.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002528.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**DE VILLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 87.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09200, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour DE VILLE INVESTMENTS S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(002503.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**ASFERIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 103.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09208, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour ASFERIS S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(002512.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**PANGAEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 88.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09210, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour PANGAEA S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(002518.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**SPL WorldGroup (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.000,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 105.930.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 novembre 2005*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 18 novembre 2005 que:

- La démission de Monsieur Scott Van Orden de sa fonction de gérant de catégorie A de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat.

- Monsieur Roger David Friedberger, Senior Vice President and Chief Financial Officer of SPL WorldGroup HOLDINGS LLC and of SPL WorldGroup INC, demeurant au 521 Shelby Lane, Los Altos, California 94024 est élu par l'Associé Unique comme gérant de catégorie A, en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL09093. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002531.3/655/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**HOPARLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 69.800.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002517.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**HOPARLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 69.800.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002519.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**HOPARLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 69.800.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002522.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**SMALL-CAP EUROPEAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 77.112.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002532.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**SMALL-CAP EUROPEAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 77.112.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(002534.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**GUS LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1161 Luxembourg, 99, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 112.069.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39916 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

J. Elvinger  
Notaire

(002565.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**DAMCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 93.527.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09217, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour DAMCO HOLDING S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(002529.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**DAMCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 93.527.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09216, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour DAMCO HOLDING S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(002527.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**ECOFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 79.660.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09215, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour ECOFINANCE HOLDING S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(002533.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**EMETEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 82.778.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006*

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

EMETEX S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002567.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

---

**ORNITA HOLDING S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 71.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09220, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour ORNITA HOLDING S.A.H.

ECOGEST S.A.

Signature

(002536.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**ORNITA HOLDING S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 71.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09218, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour ORNITA HOLDING S.A.H.

ECOGEST S.A.

Signature

(002535.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**PLANK HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 25.605.

In the year two thousand and five, the twenty-eight of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Has been held the extraordinary general shareholders meeting of the shareholders of the company PLANK HOLDINGS S.A., with registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the notary Paul Frieders of Luxembourg, dated February 20th, 1987, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 136 dated May 15th, 1987. The Articles of Association have been amended the last time by the same notary Paul Frieders, residing in Luxembourg, on May 29th, 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 434 of November 24th, 1990.

The assembly is presided by Mrs Viviane Hengel, private employee, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary Mrs Catherine Day-Royemans, private employee, residing in Luxembourg.

The assembly elects as scrutineer Mrs Isabelle Marechal-Gerlaxhe, private employee, residing in Luxembourg.

The shareholders meeting was opened at 9:25 o'clock.

The office such constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor.
- 2) Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2004.
- 3) To resolve the liquidation of the Company.
- 4) To appoint a Liquidator and to determine his powers.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *in varietur* by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

*First resolution*

The shareholders meeting takes cognizance of the annual report of the Board of Directors and Statutory Auditor pursuant to the balance sheet and profit and loss account as at December 31st, 2004. Thereupon the shareholders meeting decides to approve the balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2004 and decides to report the remaining loss with an amount of USD 1,716,601 (one million seven thousand sixteen six hundred and one US dollar).

*Second resolution*

The shareholders meeting decides to dissolve the company and pronounce its liquidation as of today in accordance with article 100 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as the Company has lost more than 1/2 of its corporate capital.

*Third resolution*

The meeting appoints as liquidator LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., having its registered office at L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 43.298.

The meeting confers upon the liquidator the largest powers and especially those determined by the law of August 10th, 1915 on commercial companies. The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

All items of the agenda having been resolved, the shareholders meeting was closed at 9:40 o'clock.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation, and that in case of any divergence between the English and the German text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

**Follows the German translation:**

Im Jahre zweitausendundfünf, am achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft PLANK HOLDINGS S.A., mit Sitz in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxembourg am 20. Februar 1987, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 136 vom 15. Mai 1987, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die letzte Änderung der Satzungen fand, gemäß Urkunde aufgenommen durch selben Notar Paul Frieders am 29. Mai 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 434 vom 24. November 1990 statt.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Viviane Hengel, private Beamtin, wohnhaft in Luxembourg, um 9:25 Uhr eröffnet.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Schriftführer Frau Catherine Day-Royemans, private Beamtin, wohnhaft in Luxembourg.

Derselbe ernennt zum Stimmzähler Frau Isabelle Marechal-Gerlaxhe, private Beamtin, wohnhaft in Luxembourg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- 1) Bericht des Verwaltungsrats und des Prüfungskommissars.
- 2) Präsentation und Genehmigung der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2004.
- 3) Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft.
- 4) Ernennung des Liquidators und Festsetzung seiner Befugnisse.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Der Ausschuss hat die Hinterlegungszertifikate und die Vollmachten der anwesenden Aktionäre beziehungsweise Mandatäre überprüft und als in Ordnung befunden.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den Hinterlegungszertifikaten und den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle Aktien bei der Versammlung vertreten sind, die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung nimmt Kenntnis von dem Jahresbericht des Verwaltungsrats und des Prüfungskommissars gemäß Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2004. Die Versammlung beschließt weiterhin, die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2004 anzunehmen sowie den restlichen Verlust in Höhe von USD 1.716.601 (eine Million siebenhundertsechzehntausendsechshundertundein US Dollar) zu übertragen.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung fasst einstimmig den Beschluss, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und gemäß Artikel 100 des Luxemburgischen Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 zu liquidieren, da mehr als die Hälfte des Kapitals verloren ging.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 43.298, zum Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator hat sämtliche im Luxemburgischen Gesetz über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 genannten Befugnisse.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

*Vierter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung hört den Bericht des Verwaltungsrats sowie des Prüfungskommissars zum 31. Dezember 2004.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung um 9:40 Uhr aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. Hengel, C. Day-Royemans, I. Marechal-Gerlaxhe, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2005, vol. 469, fol. 85, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 janvier 2006.

M. Schaeffer.

(005634.3/5770/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

**CLOVESSIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 70.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09224, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

*Pour CLOVESSIA S.A.*

ECOGEST S.A.

Signature

(002538.2/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**CLOVESSIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 70.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09223, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

*Pour CLOVESSIA S.A.*

ECOGEST S.A.

Signature

(002537.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**GENERAL CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 110.379.

*Décision du conseil d'administration en date du 18 novembre 2005*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 24 août 2005.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

*Pour GENERAL CAPITAL S.A.*

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / P. Marx

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01899. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(002733.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2006.

**EURAL, S.à r.l., ALIMENTATION IMPORT-EXPORT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 13.988.

*Cession de parts*

Suite à diverses cessions de parts, Monsieur Hirsch Roland, directeur, né le 2 juillet 1957 à Luxembourg et demeurant actuellement au 4, rue Wangert, L-6235 Beidweiler est devenu associé unique de la société EURAL, S.à r.l., ALIMENTATION IMPORT-EXPORT.

En date du 6 décembre 2005, Monsieur Hirsch Roland, prédésigné, a cédé à la société N.H. HOLDING S.A., immatriculée au registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le N° B 66.543, ayant son siège social à Luxembourg 25 parts de la société EURAL, S.à r.l., ALIMENTATION IMPORT-EXPORT.

En date du 6 décembre 2005, Monsieur Hirsch Roland, prédésigné, a cédé à la société BARCELO, immatriculée au registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le N° B 41.300, ayant son siège social à Luxembourg 25 parts de la société EURAL, S.à r.l., ALIMENTATION IMPORT-EXPORT.

Suite à ces cessions de parts, le capital de la société est réparti comme suit:

- BARCELO . . . . .	50 parts
- N.H. HOLDING S.A. . . . .	50 parts
	100 parts

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés en date du 6 décembre 2005*

Le siège de la société est fixé avec effet immédiat au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002539.3/1218/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**MARKET HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 29.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09225, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

*Pour MARKET HOLDING INTERNATIONAL S.A.*

ECOGEST S.A.

Signature

(002540.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

**LIMPIDE HOLDING S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 42.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09239, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

*Pour LIMPIDE HOLDING S.A.H.*

ECOGEST S.A.

Signature

(002541.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.